

Arrêté ministériel n° 2018-1145 du 10 décembre 2018 abrogeant et remplaçant l'arrêté ministériel n° 2016-784 du 16 décembre 2016 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 6.208 du 20 décembre 2016 portant application de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et du Protocole de modification de l'Accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la Directive 2003/48/CE, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	10 décembre 2018
Publication	Journal de Monaco du 14 décembre 2018 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/12-10-2018-1145@2022.12.31>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 14 décembre 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8412>